Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID: 081-258101823-20231206-D03_STATUTS_REV-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE VERE - LEZERT

Séance du 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre à vingt heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents:

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Emeline VIGROUX, Séverine LO

Messieurs Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Pascal HEBRARD, Rémy PEZET

Absents excusés : Eve PUJADE, Alain TROUCHE

Absents: Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 29 novembre 2023

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 9

D03- Révision et adoption des nouveaux statuts du SMRP Vère-Lézert.

Madame La Présidente indique que la délibération prise lors du Comité Syndical du 17 octobre 2023 a été refusée par le contrôle de légalité de la Préfecture car des incohérences dans les statuts ont été relevées. Madame La Présidente indique que les statuts ont donc été révisés depuis la dernière séance et qu'il faut procéder à un nouveau vote pour les adopter.

Rappel du contexte:

Les statuts du SMRP Vère-Lézert auraient dû être révisés à la suite de la création de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet en 2016 qui a la compétence « Ecole » et dont les communes de Bernac et Castanet dépendent.

Ces statuts ont régulièrement été mis à l'ordre du jour des précédents Comités syndicaux mais reportés jusque-là. Madame La Présidente indique aux élus qu'il est très difficile de repousser à nouveau ce vote car le syndicat se retrouve sans véritables statuts, obsolètes et que cette situation devient très bloquante. Madame La Présidente rappelle également que la préfecture du Tarn a demandé à plusieurs reprises les nouveaux statuts révisés et votés pour régulariser la situation.

Madame La Présidente fait donc lecture des statuts révisés aux élus et fait procéder au vote de ceux-ci.

Nombre de bulletins	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Pour	Contre
9	0	0	9	0

Madame La Présidente informe, compte-tenu des résultats du vote suite au dépouillement, que les nouveaux statuts sont adoptés par le comité syndical. Une copie de ceux-ci sera annexée à la délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 06/12/2023

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO

VE MAIRI 811

VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret: 258 101 823 00015

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le et publication le